



Question écrite de M. Cools sur les drop zones pour trottinettes

A plusieurs reprises le Bourgmestre et le Collège ont marqué leur opposition à la création de drop zones pour trottinettes à Uccle. De telles drop zones semblent pourtant bien exister aujourd'hui à Uccle le long de certains axes régionaux. Pouvez-vous m'indiquer où elles se situent. Ont-elles été créées par la Région bruxelloise et si oui une concertation à leur propos a-t-elle eu lieu et sous quelle forme entre la Région et la commune ? L'installation de drop zones est-elle envisagée en voiries communales ?

Réponse du Collège :

Par un mail du 13 décembre 2023, Bruxelles Mobilité a communiqué aux services communaux ses intentions de création de drop zones en voirie régionale. Le Bourgmestre a réagi à cet envoi par mail envoyé le 29 décembre 2023. Il y précisait que la commune « (n'avait) prévu aucun budget en 2024 pour la création de drop zones sur voiries communales, [...] notre commune ne (souhaitant) pas voir se développer sur son territoire le stationnement de trottinettes sur les trottoirs en voiries communales. »

Vu les désagréments constatés dans les communes ayant déjà mis en place des drop zones (saturation, débordement des trottinettes sur les passages piétons, trottoirs ou même voiries...), notre commune a choisi « d'attendre la première année qui suivra l'entrée en vigueur et la mise en application des nouvelles mesures régionales en la matière pour procéder à une évaluation en analysant les résultats et les conséquences du nouveau dispositif. Par conséquent, aucun maillage ne sera mis en place par la commune en 2024. »

Le Bourgmestre signifiait par ailleurs « qu'il (n'était) dès lors pas utile que la région consacre des moyens humains et financiers au déploiement de drop zones qui s'avèreraient donc isolées sur notre territoire. »

Il ajoutait toutefois que, « dès lors que le stationnement des vélos partagés (apparaissait) comme beaucoup moins problématique, (notre commune ne voyait) pas d'objection à ce que des emplacements disposant d'arceaux vélos soient étoffés et que d'autres emplacements soient créées », précisant que notre commune était disposée à déterminer avec les services régionaux les localisations les plus adéquates.

Pour le reste et dans l'absolu, un avis négatif était émis sur une majorité de drop zones envisagées en voirie régionale.

Malgré notre opposition à plusieurs emplacements proposés, force est de constater que Bruxelles Mobilité a mis en place la quasi-totalité des drop zones envisagées en voirie régionale, ce que nous déplorons. Les différentes drop zones sont reprises sur le site Mobigis (couche à activer dans l'onglet « vélo ») : <https://data.mobility.brussels/mobigis/>

Il est important de signaler qu'en tant que gestionnaire des voiries régionales, Bruxelles Mobilité n'a aucune obligation de suivre l'avis des communes sur l'aménagement des voiries dont elle a la gestion, ni même de les consulter. Notre avis est pourtant bien souvent recueilli mais malheureusement, en l'espèce, sans que nous ne soyons suivis sur différents points.

Comme nous le craignons, les débordements de véhicules partagés (trottinettes et vélos) sont nombreux aux abords des drop zones et nous avons même constaté que certains opérateurs utilisaient certains arceaux vélos existants en voiries communales. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre mécontentement aux instances régionales et continuons à le faire régulièrement, en demandant par ailleurs que des mesures soient prises pour faire respecter par les opérateurs les règles applicables sur notre territoire (respect strict des zones délimitées, interdiction de stockage en voirie communale...).

Une réunion, à laquelle participait notamment le premier échevin et le chef de cabinet du bourgmestre, s'est encore tenue il y a quelques jours dans les bureaux de Bruxelles Mobilité afin d'aborder ces questions.